

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2021

Date affichage : 16 septembre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17 Pour : 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusée : Charlotte DENIS-CUVILLIER

Etait Absent : Claude NEREAU

Madame Claire RAMBEAU-LEGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Recrutement de médecin généraliste sur la commune**
 Autorisation de signature d'un contrat de prestation avec un cabinet de recrutement

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que 2 médecins généralistes implantés sur la commune ont décidé de partir en retraite au 31 décembre 2021.

Face aux problématiques de désertification médicale, il est urgent de tout mettre en œuvre pour que ces 2 médecins généralistes soient remplacés à leur départ.

La campagne menée par Monsieur Le Maire pour attirer des médecins sur la commune ne suffit pas. Il est primordial que la commune se fasse accompagner par des personnes compétentes en recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux.

Monsieur Le Maire présente un contrat de service d'un cabinet spécialisé dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux : Cabinet MEDICAL RH basé à Lormont (33).

Ce contrat de prestation reprend les conditions de recrutement. Cette prestation à un coût financier de 9 000,00 euros HT. Cette somme est à régler uniquement lorsque le médecin est recruté. Si la recherche est infructueuse, la commune a aucun frais à déboursier.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur l'accompagnement de la commune par un cabinet spécialisé dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux, de valider le montant de 9 000,00 euros HT pour cet accompagnement et de l'autoriser à signer le contrat de prestation avec le cabinet MEDICAL RH de Lormont (33).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE VALIDER** l'accompagnement du cabinet MEDICAL RH basé à Lormont (33), spécialisé dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux, pour l'accompagnement de la commune dans le recrutement d'un médecin généraliste,
- **DE VALIDER** la prestation d'un montant de 9 000,00 euros HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le contrat de prestation avec le cabinet MEDICAL RH,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire à signer tous autres documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

